

## **ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRES**

### **Prestation de communication : Relations presse pour le compte de ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel.**

---

#### **RC Règlement de consultation**

---

Pouvoir Adjudicateur : UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

5 Boulevard Descartes  
Champs-sur-Marne  
77454 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2  
Représenté par Monsieur Gilles ROUSSEL, Président

**Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :**

**Lundi 5 janvier 2026 à 12:00**

En raison d'un problème technique avec la plateforme PLACE (impossibilité de créer un compte Université Gustave Eiffel suite à la fusion), l'annonce est publiée sur PLACE avec le profil IFSTTAR

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'Université Gustave Eiffel aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

## SOMMAIRE

ART.1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.6 - Nomenclature .....	3
ART.2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement .....	3
2.3 - Variantes .....	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
ART.3 - Conditions relatives au marché .....	4
3.1 - Durée de l'accord-cadre ou délai d'exécution et reconduction .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
ART.4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
ART.5 – Conditions de présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 – Date limite de réception des candidatures et des offres.....	5
5.1.1 – Recommandations .....	5
5.2 – Modalités de transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée .....	5
5.3 – Recommandations propres aux plis déposés sous forme dématérialisée .....	7
5.3.1 – Format des fichiers.....	7
5.3.2 – Anti-virus .....	7
5.3.3 – Lisibilité .....	7
5.3.4 – Notification.....	8
5.3.5 – Horodatage .....	8
5.3.6 – Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres .....	8
5.5– Pièces à produire.....	8
ART.6 - Examen des candidatures et des offres .....	9
6.1 – Critères de sélection des candidatures.....	9
6.2 - Critères de sélection des offres .....	10
6.3 – Méthode de notation.....	11
ART.7 - Renseignements complémentaires.....	12

## **ART.1 - Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 - Objet**

La présente consultation concerne la réalisation de prestations de communication institutionnelle de relations presse pour le compte de ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel.

### **1.2 - Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles des articles L2124-2 et R2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **1.3 – Forme du marché**

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire. Il est conclu à prix mixtes et comprend :

- Une partie forfaitaire qui s'exécute en application des prix de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Une partie à bons de commande, qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, en application des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires dans les conditions fixées aux articles R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

À titre complémentaire, il pourra s'exécuter par bons de commandes émis en application de prix faisant suite aux devis proposés par le titulaire, pour d'éventuelles prestations non identifiées au cahier des charges, dans les conditions définies au CCP.

Le montant maximum, comprenant les 2 parties précitées est de 200 000 € HT pour toute la durée de l'Accord-Cadre (4 ans).

### **1.4 - Décomposition de la consultation**

La présente consultation ne comporte pas de lots conformément aux articles L2113-11 et R2113-3 du Code de la commande publique. En effet, l'exécution des prestations ne peut être scindée en lots séparés car ce découpage en lots serait de nature à rendre l'exécution des prestations techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse.

### **1.6 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Libellé code principal
79416000-6	Services de relations publiques

## **ART.2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Néanmoins, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

## **2.3 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

# **ART.3 - Conditions relatives au marché**

## **3.1 - Durée de l'accord-cadre ou délai d'exécution et reconduction**

La durée initiale de l'accord-cadre est d'un (1) an à compter du 2 mars 2026 ou à partir de sa date de notification si celle-ci est postérieure.

La date de notification correspond à la date de réception par le titulaire de la copie du présent marché. Les prestations ne peuvent débuter avant cette date.

L'accord-cadre est reconduit tacitement trois (3) fois par période d'une année, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut pas refuser cette reconduction.

## **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur ressources propres. 100% ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel.

Paiement par virement administratif sous un délai de 30 jours.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours suivant sa date certaine de réception dans les conditions fixées dans le Cahier des Clauses Particulières de l'Accord-cadre.

# **ART.4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), et son annexe;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes financières : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et bordereau des prix unitaires (BPU);
- Le cahier des clauses particulières (CCP);
- Le formulaire DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter ;
- Le formulaire DC 2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) à compléter.

Le DCE est téléchargeable à l'adresse suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr> sans identification préalable ni inscription.

Toutefois, les soumissionnaires sont invités à s'inscrire en fournissant le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

En effet, l'Université Gustave Eiffel entend utiliser la plateforme de dématérialisation pour informer les candidats d'éventuels compléments ou modifications du DCE, ainsi que pour répondre aux questions qui lui seront posées.

Un candidat qui aurait téléchargé le DCE sans s'identifier ne pourra être tenu informé de ces compléments ou modifications. Il ne pourra éléver aucune réclamation de ce fait, quand bien même son offre viendrait à être rejetée du fait d'une non-conformité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date de fermeture de l'établissement pour congés de fin d'année (Art7). Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ART.5 – Conditions de présentation des candidatures et des offres**

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 modifiée. Les prix seront exprimés en euro.

Les plis doivent être envoyés sous format dématérialisé.

### **5.1 – Date limite de réception des candidatures et des offres**

La candidature et l'offre devra impérativement parvenir avant le :

**Lundi 5 janvier 2026 à 12 heures**

**À défaut, elles ne pourront pas être examinées.**

#### **5.1.1 – Recommandations**

Les dossiers qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure fixées ci-dessus ou qui seraient non conformes aux règles de dématérialisation ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

L'expéditeur devra tenir compte des délais de transmission, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable.

### **5.2 – Modalités de transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée**

Les candidats transmettent leur pli dématérialisé via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Un message leur indiquant que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès leur est transmis, puis un accusé de réception leur est adressé par courrier électronique donnant à leur dépôt une date certaine.

Le site : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) donne tous les renseignements nécessaires à l'obtention d'un certificat de signature électronique pour ceux qui n'en disposent pas déjà. La liste des certificats agréés figure à l'adresse : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> .

**Les candidats doivent procéder au dépôt électronique de l'ensemble des documents requis et signer individuellement et électroniquement ceux dont le présent règlement de la consultation impose la signature.**

#### ***Certificat électronique autorisé***

La personne qui signe les documents utilise un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS) ou répondant à des spécifications équivalentes. La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

*Le certificat utilisé par le candidat pour remettre sa candidature et son offre doit être conforme à l'un des trois niveaux du RGS (\*, \*\*, \*\*\*) ou présenter des conditions de sécurité équivalentes au RGS ou supérieures.*

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>
- Dans un autre État membre de l'Union européenne : sur le site de la commission européenne

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur tous les éléments permettant de vérifier la conformité de son certificat avec le RGS, notamment la procédure de vérification.

#### ***Signature électronique autorisée***

Le soumissionnaire peut utiliser l'outil de signature mis à disposition sur la plateforme PLACE ou utiliser l'outil de son choix.

Si le soumissionnaire a recours à l'outil de signature proposé par la plateforme, il est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.

S'il utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme, il doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- 1° La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- 2° L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

La signature est, de préférence, aux formats XAdES, CAdES ou PAdES.

#### **ATTENTION :**

Pour pouvoir faire une réponse électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux pré-requis techniques de la plateforme (disponibles sur la plateforme après son inscription). L'utilisation de la plateforme pouvant nécessiter un temps d'adaptation, il est vivement recommandé aux candidats de prévoir un délai laissant une marge suffisante pour transmettre leur réponse dématérialisée avant l'heure de clôture de la consultation (notamment en cas de connexion internet fluctuante ou de fichiers volumineux).

L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours.

Ce certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que chaque pièce pour laquelle la signature est requise doit être signée électroniquement. **La signature d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'il contient.** **En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.**

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi sous une autre forme électronique que celle prévue au présent règlement de consultation ne sera accepté.

Les candidats doivent veiller à ce que la transmission de leur offre soit effective (accusé de réception émis par la plate-forme) avant l'heure limite de dépôt des plis.

Les candidats déposant leur dossier par voie électronique et désireux de transmettre une copie de sauvegarde doivent envoyer celle-ci, soit sur support physique électronique soit sur support papier, sous pli scellé comportant la mention de l'objet du marché, la raison sociale de l'entreprise, et en gros caractères « copie de sauvegarde ». Cette copie doit parvenir avant les dates et heure limites indiquées ci-dessus.

#### **« Prestation de communication : Relations presse pour le compte de ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel »**

Ainsi que la mention lisible :

« **Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir** » à l'adresse suivante :

ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel  
Service Finance/Achats  
2 Avenue Blaise Pascal,  
93 162 Noisy-le-Grand Cedex

- soit par mail à l'adresse suivante : [marchesppublics@univ-eiffel.fr](mailto:marchesppublics@univ-eiffel.fr)

### **5.3 – Recommandations propres aux plis déposés sous forme dématérialisée**

#### **5.3.1 – Format des fichiers**

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat » ,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ,
- faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.

Les formats et outils mentionnés ci-dessus sont notamment susceptibles de contenir des virus dont les conséquences sur l'offre sont précisées ci-dessous. De plus, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission de l'offre et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

#### **5.3.2 – Anti-virus**

Les candidats s'engagent à transmettre des documents ne contenant pas de virus connus au jour de l'envoi des fichiers.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature et de l'offre.

Ainsi lors de l'ouverture des plis, si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

#### **5.3.3 – Llisibilité**

Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans leur pli des documents non fournis par l'Université Gustave Eiffel, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

### **5.3.4 – Notification**

L'attributaire a remis une offre par voie électronique, il accepte que celle-ci soit re-matérialisée sous forme "papier" par l'Université Gustave Eiffel. Il devra retourner les pièces signées dans le délai de 5 jours à compter de leur réception afin de permettre la notification du marché ultérieurement.

### **5.3.5 – Horodatage**

Les plis transmis par voie dématérialisée sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt susmentionnées sera considéré comme remis hors délais. Il ne sera pas ouvert et sera déclaré irrecevable.

La date et l'heure de référence pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de l'Université Gustave Eiffel à réception des documents envoyés par les candidats. Cette heure est consultable à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> (heure de paris).

### **5.3.6 – Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres**

La sécurité des transactions sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

## **5.5 – Pièces à produire**

### **❖ Pour les candidatures:**

Chaque candidature doit contenir l'ensemble des pièces dûment complétées attestant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et établissant les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées.

Pour tous ces éléments, les candidats pourront utilement recourir aux documents téléchargeables à partir du site du ministère de l'économie et des finances : <http://www.finances.gouv.fr>

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Le formulaire DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter ;
- Le formulaire DC 2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) à compléter ;
- Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des prestations de services équivalentes à celles objet du présent marché au cours des trois dernières années indiquant notamment, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Ces formulaires sont également disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

A la place de ces deux formulaires, les candidats peuvent remettre le Document Unique de Marché Européen (DUME) complété en français.

- Une attestation d'assurance couvrant notamment la responsabilité civile du candidat pour l'année en cours ;
- Un extrait de Kbis ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal ;

- Tout document permettant d'apprécier les références et moyens du candidat (équipement, personnel, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux services faisant l'objet du marché).
- En cas de sous-traitance, le candidat produit les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) ainsi que le contrat de sous-traitance ou un engagement écrit du ou des sous-traitants

❖ **Pour l'offre technique :**

Le dossier offre devra contenir les documents suivants :

Libellés	Signature
1- L'acte d'engagement (AE), ses annexes financières : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) et bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complétés	Oui
2- La délégation de pouvoir si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise	Oui
3- Un mémoire technique comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Une présentation détaillée de l'équipe dédiée ; les noms, les CV, et le rôle des personnes qui seront responsables du marché au sein de la société ;</li> <li>● Les méthodes de travail de l'agence pour répondre aux attentes formulées dans le cahier des clauses particulières ainsi qu'à de nouvelles prestations qui pourraient être commandées pour l'exécution du marché (personnes en charge de l'établissement des devis...);</li> <li>● Une méthodologie d'évaluation de l'impact des actions menées ;</li> <li>● Expériences sur des prestations similaires ;</li> <li>● Les modes de diffusion et les outils utilisés.</li> </ul>	Non
4- Une proposition concrète de rédaction d'un communiqué de presse à partir des éléments communiqués dans l'annexe au présent RC.	Non
5- En cas de présentation d'un sous-traitant dans l'offre : le formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment renseigné	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'accord-cadre ne peut être attribué aux candidats que s'ils fournissent, dans les 5 jours suivant la lettre d'envoi annonçant que l'offre est retenue, les certificats fiscaux et sociaux.

Le cas échéant, les demandes d'acceptation de sous-traitance établies sur l'acte spécial de sous-traitance

## **ART.6 - Examen des candidatures et des offres**

### **6.1 – Critères de sélection des candidatures**

L'Université Gustave Eiffel, ESIEE Paris vérifie la conformité des dossiers avant de procéder à l'examen des candidatures. Si l'Université Gustave Eiffel constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle peut décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par la personne publique, leur offre est éliminée.

## 6.2 - Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante:

Critères	Pondération
<b>1. Valeur technique</b>	<b>45 pts</b>
<b>Sous-critère n°1 : Compréhension du contexte, des enjeux et stratégie proposée :</b> Ce sous-critère sera apprécié sur la base de la pertinence de l'analyse du positionnement de ESIEE Paris, de son environnement concurrentiel. Mais également sur la base de la qualité, créativité et cohérence de la stratégie de relations presse (axes prioritaires, plan d'actions, tactiques proposées).	10 pts
<b>Sous-critère n°2 : Méthodologie de travail et expérience de l'équipe dédiée :</b> Ce sous-critère sera apprécié sur la base de l'expertise de l'équipe projet dédiée, clarté du mode de collaboration, gouvernance proposée, de la qualité et de la pertinence des outils et livrables demandés conformément au cahier des charges (reporting, indicateurs de performance, veille, gestion de crise).	25 pts
<b>Sous-critère n°3 : Qualité de la rédaction d'un communiqué de presse :</b> Ce sous-critère sera apprécié sur la base de la proposition concrète de rédaction d'un communiqué de presse fourni par les candidats (annexe 1 au RC).	10 pts
<b>2. Politique environnementale et sociale mise en place par la société dans le cadre de l'exécution du marché</b>	<b>5 pts</b>
<b>3. Prix des prestations</b> Il sera évalué au regard du montant forfaitaire total en € HT inscrit dans l'annexe financière à l'acte d'engagement (DPGF) et le Bordereau Des prix Unitaires	<b>50 pts</b>

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Chaque candidat se verra attribué une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

### 6.3 – Méthode de notation

Le système de notation ci-dessous décrit est retenu pour l'analyse comparative des offres :

#### **Critère 1 « Valeur technique » 45 points**

Pour le sous-critère 1.1 (10 points), le sous-critère 1.2 (25 points) et le sous-critère 1.3 (10 points), une note sera attribuée au regard de l'échelle suivante :

- 0 = éléments non fournis, pas de réponse
- 2 = insuffisant
- 4 = peu satisfaisant
- 6 = moyennement satisfaisant
- 8 = satisfaisant
- 10 = très satisfaisant

La note de 0 n'est pas éliminatoire.

Les notes seront ensuite pondérées conformément au coefficient de pondération.

#### **Critère 2 « Politique environnementale et sociale mise en place par la société dans le cadre de l'exécution du marché » 5 points**

Pour ce critère, une note sera attribuée au regard de l'échelle suivante :

- 0 = éléments non fournis, pas de réponse
- 2 = insuffisant
- 4 = peu satisfaisant
- 6 = moyennement satisfaisant
- 8 = satisfaisant
- 10 = très satisfaisant

La note de 0 n'est pas éliminatoire.

Les notes seront ensuite pondérées conformément au coefficient de pondération.

#### **Critère 2 « Prix des prestations » 50 points**

La méthode de calcul utilisée pour la notation est la suivante :

**Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation**

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

## **ART.7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Cette demande doit intervenir avant le 18 décembre 2025 au plus tard.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, avant le 19 décembre 2025 au plus tard.

**ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel ferme du 22 décembre au 3 janvier 2025 inclus. En conséquence aucune réponse ne peut être apportée aux questions posées durant cette période.**